

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 4 janvier 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre janvier deux mil vingt deux, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Alain Arnaud, Myriam Perrin, Maryline Trichard, Adrien Carret, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Xavier Collonge, Damien Lamboley, Mirabelle Rousset-Charensol

Excusé : Ludovic Batteur

Damien LAMBOLEY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 décembre 2021

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Personnel communal

1. Reprise temps partiel

Fanny Reynaud souhaite reprendre son poste à 80 % à l'issue de son congé maternité ce qui représente 8h22min par semaine scolaire. Le recrutement va être lancé afin de définir les modalités d'organisation de ce temps partiel.

Divers

1. Groupement achat produits locaux

Après contact avec Locavor, deux solutions de fonctionnement sont possibles :

- Création d'une association à laquelle Locavor verse la rémunération correspond aux ventes et celle-ci se charge d'embaucher une personne
- Gestion en direct par une personne en micro-entreprise

La deuxième option permet une gestion plus simple et est retenue par le conseil municipal.

La personne devra verser une location à la commune pour le local. La commission propose 480 € / an soit 10 €/semaine.

Un appel à candidature sera lancé avec le bulletin municipal. Le choix des producteurs sera effectué dans un second temps.

2. Crise sanitaire

Jean-Charles Perrin présente les mesures applicables au 3 janvier 2022 : annulation des cérémonies de vœux, rassemblements limités à 2 000 personnes en intérieur et 5 000 personnes en extérieur, télétravail obligatoire 3 jours par semaine, consommation debout interdite dans les bars et cafés.

Un certain nombre d'évènements du mois de janvier sont repoussés : conscrit, assemblée générale du Club, 60 ans du Gosier Sec.

Jean-Paul de Vermont demande qu'une affiche sur l'obligation du port du masque aux abords des écoles soit installée.

II. FINANCES

1. Budget

Le vote du compte administratif aura lieu au conseil de février et le vote du budget au conseil de mars.

Les projets d'investissement évoqués pour l'année à venir sont :

- Aménagement du local au sous-sol de la mairie et achat d'un réfrigérateur pour le Locavor
- Aménagement de sécurité et enfouissement des réseaux secs sur la route de la Cime
- Installation d'un dispositif d'alerte attentat à l'école
- Achat d'une cabane pour ranger les vélos et trottinettes à l'école maternelle
- Fermeture du préau de l'école élémentaire
- Aménagement du village en lien avec les Petites Cités de Caractère (déplacement de la Pissotière, ...)
- Achat d'un congélateur pour le restaurant scolaire
- Caméras de surveillance à l'école et au stade
- Balayeuse pour la voirie
- Achat des terrains autour de l'école
- Grillage du jardin de la mairie
- Aménagement du jardin vers l'aire de jeux

La commission finances est prévue le mardi 25 janvier à 20h.

Jean-Claude Desbat précise que la commission sentiers pédestres a prévue de modifier le parcours vert. Une rencontre avec Destination Beaujolais, qui normalement prend en charge l'impression des plans, a lieu la semaine prochaine.

2. Restaurant scolaire

Le bilan financier pour l'année 2021 présente 70 337.62 € de dépenses et 54 336.64 € de recettes soit un déficit de 16 000.98 €. Il s'explique par la fermeture de l'école pendant une semaine, l'augmentation du temps de travail du personnel et la baisse du nombre de repas.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

1. Cave de Clochermerle

Jean-Charles Perrin donne lecture d'un courrier du caveau pour demander la remise en état du mur dans la salle de stockage et l'installation d'une porte vitrée sur l'entrée latérale. Le conseil municipal émet un avis favorable. Une déclaration préalable devra être faite auprès des ABF.

IV. TOURISME COMMUNICATION

1. Bulletin municipal

Laurence Renoux présente les propositions de couverture. La 1^{ère} est retenue avec quelques modifications : suppression du drapeau, ajout d'une photo du village, mettre un casque de pompier à la place de la lance. Les bulletins à distribuer seront remis au conseil de février.

V. ENVIRONNEMENT

Urbanisme

1. Permis de construire

PC0692572100011 – 58 rte de Clochermerle – AB 375p – TAWIL Malorie et Sami

Construction d'une maison individuelle- Dossier soumis à l'accord de l'ABF. Le conseil demande des précisions sur les préconisations d'étude de gestion des eaux pluviales.

PC0692572100012 – 130 rue du Chardon- AE 171 et 172 – DUZELET FISCH Laurent

Extension d'une maison existante – Le conseil émet un avis favorable

2. Déclarations préalables

DP0692572100031 – 529 rte d'Arbuissonnas – AI 247- BLONDIN Victor

Création d'une ouverture, d'une cheminée et fermeture côté cour. Le conseil émet un avis favorable

DP0692572100032 – 899, rue du Chavel – AC 516 – SUC Maryline

Création d'une fenêtre de toit - Le conseil émet un avis favorable

3. Certificat d'urbanisme

CU0692572100018 – 35 impasse des Marronniers – AB 281

Environnement

1. Passage sur la commune

L'ASA Centaure organise son 1^{er} rallye régional Haute Vallée d'Azergues les 19 et 20 février 2022.

VI. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 25 novembre 2021.

2. Landes du Beaujolais

Le compte-rendu du comité de pilotage du 24 novembre 2021 est présenté. Xavier Collonge est volontaire pour représenter la commune.

3. SYDER

Le chiffrage de la participation communale pour l'enfouissement des réseaux s'élève à :

- 97 636 € pour la tranche 1 (coût total 189 747 €)
- 107 914 € pour la tranche 2 (coût total 207 182 €)

Ces sommes peuvent faire l'objet d'un étalement avec intérêt sur 15 ans :

- Tranche 1 : 8 104 € par an
- Tranche 2 : 8 957 € par an

Ces montants peuvent être pris en charge pour tout ou partie dans le budget communal ou fiscalisés par le biais de la taxe foncière.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Charles Perrin informe que dans le cadre du projet de création d'une résidence sénior, le Département n'apporte pas d'aide. Il conseille de travailler avec des bailleurs sociaux.
- Xavier Collonge demande les retours sur le projet éolien. Les communes concernées ont des avis très partagés notamment en raison de l'impact paysagé. Une discussion en lien avec l'agglomération sera nécessaire pour acter une position.
- La distribution des colis a eu lieu le 17 décembre
- Commission bâtiment le samedi 15 janvier à 9h.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 1^{er} février 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 15